



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Protection des spécialités ultramarines - AOP/IGP à La Réunion

Question écrite n° 43916

Texte de la question

Mme Karine Lebon attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de l'alimentation sur le manque de reconnaissance et protection des spécialités ultramarines et notamment réunionnaises par rapport aux produits hexagonaux. Divers labels existent en France afin de valoriser les spécialités locales des diverses régions qui composent le pays. Ainsi le label-phare, comprenant le cahier de charges le plus lourd, se nomme l'appellation d'origine contrôlée (AOC) au niveau européen. Sa dénomination locale en France est appellation d'origine protégée (AOP). À ce label s'en ajoute un autre, plus souple mais toujours garanti au niveau européen, l'indication géographiquement protégée (IGP). La France compte ainsi plus de 375 AOP liées aux boissons alcoolisées et plus de 100 liées aux spécialités agricoles, notamment fromagères. Cependant, il n'y a qu'une seule AOP reconnue au sein des outre-mer, c'est le rhum martiniquais, à la suite de plus de 20 ans de lutte et d'attente. La France a aussi près de 230 IGP, mais seulement 10 concernent les outre-mer (soit une moyenne d'IGP par région en Hexagone supérieure à la somme de tous les IGP des outre-mer réunis). De surcroît, le site internet de l'Institut national de l'origine et de la qualité (INAO), organisme chargé de veiller à l'accompagnement et la gestion des labels, ne mentionne ni ne fait apparaître dans aucune de ses cartes les territoires ultramarins. Mme la députée souhaite la fin de cette situation inégalitaire qui permettra à la fois de mieux valoriser les productions locales au sein de chaque territoire ultramarin, mais aussi en Hexagone où les labels sont très scrutés par les ménages lors de leurs choix de consommation. Car il y a parfaitement matière à mieux valoriser le patrimoine culinaire des différentes régions ultramarines. En effet, l'un des cafés les plus chers et célèbres du monde est produit à La Réunion. C'est le café « Bourbon Pointu », préféré des Japonais. Pourtant, malgré ce succès international, il ne bénéficie à l'heure actuelle d'aucune protection ou reconnaissance nationale. Il en va de même par exemple pour le vin de Cilaos, les letchis ou encore l'ananas Victoria. Cela fait maintenant des années que des dossiers et démarches afin d'obtenir des IGP ont été déposés à la fois pour ces divers produits et bien d'autres encore, mais seule la vanille réunionnaise cette année, ainsi que le rhum réunionnais depuis 2008, ont obtenu ce label. Si ces deux avancées sont à saluer, Mme la députée demande au Gouvernement d'entamer les procédures afin que les produits du terroir réunionnais obtiennent de manière plus rapide des IGP, ainsi que des AOP. Elle demande aussi à ce que cette démarche soit étendue aux outre-mer en général au vu des fortes disparités statistiques qui existent. Elle lui demande sa position sur ce sujet.

Données clés

Auteur : [Mme Karine Lebon](#)

Circonscription : Réunion (2^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 43916

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : [Agriculture et alimentation](#)

Ministère attributaire : [Agriculture et souveraineté alimentaire](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [1er février 2022](#), page 581

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)